

FORMULAIRE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vous souhaitez bénéficier d'une autorisation d'occuper le domaine public à titre temporaire et révocable pour l'implantation d'un étalage et/ou d'un chevalet. Après avoir pris connaissance de la charte d'occupation du domaine public et du mode d'emploi, il vous est demandé de remplir ce formulaire :

1ère demande

Renouvellement

Modification de la terrasse

GÉRANT OU EXPLOITANT

Nom et Prénom

Adresse personnelle

.....

N° téléphone

N° portable

Adresse mail

Etes-vous propriétaire du fonds de commerce ? oui non

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

Nom de l'enseigne

Adresse précise

.....

N° téléphone

PROPRIÉTAIRE DES MURS

Nom et Prénom

Nom de la société (s'il y a lieu)

Adresse du domicile

.....

bail commercial

bail précaire

Activité exercée :

I – Etalage

occupation annuelle

occupation saisonnière

Précisez la période : à

II – Chevalet

occupation annuelle

dimensions (HxLxl) :

III – Autres mobiliers

portant nombre : dimensions (HxLxl) :

bacs décoratifs dimensions (HxLxl) :

autres (précisez)

* les établissements de presse auront la possibilité d'installer 2 panneaux d'information (journaux locaux)

III – Pièces et renseignements à fournir obligatoirement

- * un courrier à adresser à Monsieur le Maire sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public
- * ce formulaire dûment rempli
- * une photo récente de l'établissement et de l'étalage et/ou chevalet sollicité(s)
- * une photocopie de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou de la Chambre des Métiers (de moins de 3 mois)
- * une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitation
- * une copie du bail commercial

IV – Précisions

Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite

Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles précaires et révocables, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce

Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé

L'occupation du domaine public doit faire l'objet d'une redevance

Aucun renouvellement ne sera accordé en cas de non-paiement

Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoi que ce soit sans autorisation préalable de la mairie à l'occasion de l'installation d'une pleinte en air.

Toute demande incomplète ou inexacte et toute demande formulée par une autre personne que le propriétaire du fonds de commerce ne seront pas prises en compte.

J'atteste avoir pris connaissance des obligations liées à l'occupation du domaine public (respect des limites de l'emprise autorisée, rangement du mobilier, paiement de la redevance ...)

Fait à, le

L'exploitant

Nom

Prénom

Signature